



Demande de carte de resident (conjoint francais)

Par Visiteur

Bonjour,
Je suis mariée depuis novembre 2006. Je vis toujours avec mon mari. Depuis j'ai toujours un titre d'1 an Vie privée et familiale. J'aimerais savoir si je peux demander une carte de résident. Et comment procéder? S'il faut rédiger une lettre (pourrai je avoir un exemple de lettre?).
Merci!

Par Visiteur

Bonjour Madame

J'aimerais savoir si je peux demander une carte de résident. Et comment procéder? S'il faut rédiger une lettre (pourrai je avoir un exemple de lettre?).
Conformément à l'article L. 314-9 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, étant donné que vous êtes mariée depuis au moins 3 ans et que la communauté de vie n'a pas cessé, vous pouvez solliciter une carte de résident. Pour ce faire vous devez remplir un dossier auprès de la préfecture.

cordialement